

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 un dividende de :

5,870 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK à partir du **vendredi 29 mai 2020**.